



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE MOLSHEIM & ENVIRONS**

Séance du 24 novembre 2015

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Comité Directeur du 24 novembre 2015, au siège du Select'Om, à 19 h 30

Convocation du 20 octobre 2015

Date d'affichage du 08 décembre 2015

Sous la Présidence de Monsieur André AUBELE

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER -		<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Jean-Claude COURTOT -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Christian SCHULER -		<i>Commune de OTTROTT</i> - - M. François HOFFBECK
<i>Commune de GRENDELBRUCH</i> - Mme Martine PRIEUR -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M. Jean-Georges HUCK - M. Alain BLANSCHÉ
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Gilbert ECK -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Claude ZIMMERMANN - M. Cédric STENTZEL		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Jean MARCQUE - M. David WETTERWALD
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François KELLER - M. Roland GASSER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - Mme Marie-Claude REBEUH (arrivée au point n° 4)
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - - Mme Cindy DIEBOLD		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Pierre STEPHAN - Mme Cynthia GAND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOLE »		
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - Mme Marie-Anne ROHMER - M. Alphonse GOUETH
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Dominique HECKMANN - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Christophe BAEHREL - Mme Estelle FELLS-BERNHARDT
<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - M. Emmanuel ZERR -		<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -
<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M. Denis TURIN - M. Jean-Luc MAURER		<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Michel REEB - Mme Marie-France HECKMANN
<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Frédéric BRUCKER - M. Pierre SCHMITT		<i>Commune de WANGEN</i> - - Mme Claire WEBER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Cyriaque EYDER -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Christian FRIEDRICH -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M. Etienne STROH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M. Jean-Paul WITZ -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M. Jean-Baptiste BIBERIAN - M. Olivier BILLON		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - - M. Guy SALOMON
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Paul KLOTZ - M. Jean-Louis WIGISHOFF		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - - M. Roland JOST		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Raymond HELBOURG -
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Jacky FERRENBACH - M. Dominique HUBER		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Luc ZION - M. Jean-Daniel WIHR
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M. Jean-Marc WEBER - M. Alexandre DENISTY		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Jean-Paul VOGEL - M. Antoine DISS
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - - Mme Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - M. Michel VIX -
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. André AUBELE - M. Jean-Marc KLEIN		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. André SCHAEFFER - M. Rémy FISCHER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - Mme Solange SABOS - Mme Patricia SIMONI
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - Mme Claudine BOHY -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Fabrice CARME -
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Philippe LOUX - M. Guy HAZEMANN		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - Mme Myriam SCHEIDECKER -		<i>Commune de RUSS</i> - -
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Richard GALLI - M. Christian EVRARD		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - -
<i>Commune de FOUDAY</i> - - M. Maurice GUIDAT		<i>Commune de SAULXURES</i> - - M. Pascal HIMBER
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - Mme Cécile CHARLIER		<i>Commune de SOLBACH</i> M. Jean-Marc VOIGT M. Eric THIRY
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - Mme Laurence JOST -		<i>Commune d'URMATT</i> - - M. Alain JAEGER
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean Daniel COURRIER - Mme Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christian FIRMERY -		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER - Mme Florence STEIN

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM

Mme Sandrine SCHILLINGER	commune de BOERSCH	ayant donné procuration à M. Christian SCHULER
M. Daniel DEGRIMA	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Jean-Claude COURTOT
M. Emmanuel HEYDLER	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Gilbert ECK

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG

NEANT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOLE »

Mme Christelle ADAM	commune de DANGOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Emmanuel ZERR
M. Yves JUNG	commune de WANGEN	ayant donné procuration à Mme Claire WEBER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Michel FOESSER	commune d'ALTORF	ayant donné procuration à M. Cyriaque EYDER
M. Christophe SCHIR	commune d'ERGERSHEIM	ayant donné procuration à Mme Nathalie EBENER
M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER	ayant donné procuration à M. Christian FRIEDRICH
Mme Anny KAUFFER	commune de HEILIGENBERG	ayant donné procuration à M. Jean-Paul WITZ
M. René REBITZER	commune de MUTZIG	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
Mme Véronique SCHWEBEL	commune de NIEDERHASLACH	ayant donné procuration à M. Raymond HELBOURG
Mme Marie-Odile LIEN	commune de STILL	ayant donné procuration à M. Michel VIX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Guillaume WEILBACHER	commune de BELLEFOSSE	ayant donné procuration à Mme Claudine BOHY
M. Bernard MARCHAL	commune de FOU DAY	ayant donné procuration à M. Maurice GUIDAT
M. David MEISSONNIER	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
Mme Delphine GERARD	commune de LUTZELHOUSE	ayant donné procuration à Mme Laurence JOST
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Christian FIRMERY
Mme Odile MALAISE	commune de RANRUPT	ayant donné procuration à M. Fabrice CARME
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Pascal HIMBER
M. Claude HECHT	commune de URMATT	ayant donné procuration à M. Alain JAEGER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM

M. Christian BRAUN commune de BISCHOFFSHEIM
M. Loïc MULLER commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM
Mme Martine HOFFBECK commune d'OTTROTT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG

NEANT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOLE »

NEANT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Jacques GREINER commune de DORLISHEIM
Mme Stéphanie SAOULIAK commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Jean-Paul HUMBERT commune de BOURG-BRUCHE
Mme Marie-Anne DUPLESSIS commune de BOURG-BRUCHE
M. Bernard MURER commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
Mme Isabelle DESAGA commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Jacques RUCH commune de SCHIRMECK
M. Michel AUBRY commune de SCHIRMECK
Mme Myriam JEANNIARD commune de WILDERSBACH
Mme Myriam BAUER commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM

Mme Alexandra STEMPER commune de GREDELBRUCH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG

Mme Josiane BERNHARDT commune de ROMANSWILLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOLE »

M. Albert GOETZ commune de BERGBIETEN
M. Thierry WILLEM commune de BERGBIETEN
M. Philippe SCHAHL commune d'ODRATZHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER commune d'ODRATZHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Guillaume LACREUSE commune d'AVOLSHEIM
M. Gilbert STECK commune de MOLSHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Nicolas LAMBOLEZ commune de BAREMBACH
Mme Caroline CHAPUS commune de BAREMBACH
M. Patrick HAAG commune de BLANCHERUPT
M. Christophe JESSEL commune de GRANDFONTAINE
Mme Danielle HAAS-SCHMITTBIEL commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Christophe HARAUX commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Régis SIMONI commune de ROTHAU
M. Steeve GILLIG commune de ROTHAU
M. Jean-Paul ZANETTI commune de RUSS
M. Maurice CHARTON commune de RUSS
M. Jean-Claude PHILIPPE commune de SAALES

Assistaient également à la séance :

Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de la commune de Wasselonne
M. Hubert SCHWIND, Délégué de la commune de Saint-Nabor
Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
Mmes BONNIAUD, HISLER, MUNCH, SCHMAUCH, TISLER, WALTER
Représentant des DNA

DELIBERATION N° 024-04-2015

OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE ET D'UN NOUVEAU DELEGUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-6 à L 5212-8 et L 5711-1 ;
- VU** le tableau de composition de l'Assemblée Délibérante arrêté en date du 10 février 2015 ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche en date du 17 novembre 2015 portant désignation de Monsieur Steeve GILLIG en qualité de nouveau délégué auprès du SMICTOMME consécutivement à la démission de Madame Catherine RETAIL ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Canton de Rosheim en date du 6 octobre 2015 portant désignation de Monsieur Christian SCHULER en qualité de nouveau délégué auprès du SMICTOMME consécutivement à la démission de Monsieur Jean-Pierre WACH ;
- 1° PREND ACTE** de l'installation de **Monsieur Steeve GILLIG** en qualité de nouveau délégué titulaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et de **Monsieur Christian SCHULER** en qualité de nouveau délégué titulaire de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim en date du 24 novembre 2015 ;
- 2° MODIFIE PAR CONSEQUENT** le tableau de composition de l'organe délibérant.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	103
Membres présents	:	83		contre	:	0
Membres représentés	:	20		abstention	:	0

DELIBERATION N° 025-04-2015

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2015

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 2121-23 et R 2121-9 ;
- APPROUVE** sans observations le Procès-Verbal des délibérations du Comité Directeur en sa séance du 24 juin 2015 ;
- ET PROCEDE** à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	103
Membres présents	:	83		contre	:	0
Membres représentés	:	20		abstention	:	0

DELIBERATION N° 026-04-2015

OBJET : COMPTE RENDU D'INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS PERMANENTES – PERIODE DU 1^{er} JUIN AU 31 OCTOBRE 2015

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU** la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 5211-10 et L 5711-1 ;
- VU** la délibération N°35-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;
- PREND ACTE** du compte rendu d'information communiqué par Monsieur le Président au titre des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de leurs délégations permanentes pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2015.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	103
Membres présents	:	83		contre	:	0
Membres représentés	:	20		abstention	:	0

DELIBERATION N° 027-04-2015

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET 2016

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1 ;

CONSIDERANT que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité, aux organes délibérants des collectivités qui n'ont pas voté leur budget primitif avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

- Chapitre 20, immobilisations incorporelles : 125 000 €
- Chapitre 21, immobilisations corporelles : 1 538 250 €

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	104
Membres présents	:	84		contre	:	0
Membres représentés	:	20		abstention	:	0

DELIBERATION N° 028-04-2015

OBJET : DETERMINATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR L'ANNEE 2016

LE COMITE DIRECTEUR,

VU la loi N° 75-633 du 13 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, et notamment son article 12 ;

VU le décret N° 77-15 du 7 février 1977 modifié portant application des dispositions concernant les collectivités locales édictées à l'article 12 de la loi du 13 juillet 1975 ;

VU la circulaire du 18 mai 1977 relative au service d'élimination des déchets des ménages et portant application du titre IV de la loi du 15 juillet 1975 modifiée par la circulaire N° NOR INT B0000299C du 10 novembre 2000 et complétée par Circulaire N° NOR MCT B01600046C du 28 avril 2006 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2333-78 et L 2224-14 ;

CONSIDERANT que par décision du 31 mars 1992, l'assemblée délibérante avait précisé la portée de sa délibération du 12 décembre 1990 tendant à l'instauration de la REDEVANCE SPECIALE tant en ce qui concerne son régime juridique que son champ d'application ;

CONSIDERANT par ailleurs et en droit qu'il résulte de la nouvelle rédaction des articles L 2333-78 et L 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales issue de la loi N° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement, et complétée par l'article 104-1° et 3° de la loi de finances pour 2006, que la REDEVANCE SPECIALE peut désormais être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets ;

CONSIDERANT en conséquence qu'il appartient à l'organe délibérant de compléter les dispositions générales arrêtées par délibération en matière contributive ;

et

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

1° MAINTIENT pour l'exercice 2016 ses décisions adoptées par délibérations des 12 décembre 1990 et 31 mars 1992 au sens de la REDEVANCE SPECIALE conformément aux articles L 2333-78 et L 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2° RAPPELLE que son champ d'application concerne désormais toute personne physique ou morale en dehors des ménages et indépendamment de sa situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'elle bénéficie des services proposés par le SMICTOMME ;

3° FIXE les tarifs de la redevance spéciale pour l'exercice 2016 comme suit :

Enlèvement de bacs

Bacs à ordures ménagères :

- bac de 120/140 l : 4,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 9,00 € par enlèvement
- bac de 750 l : 28,15 € par enlèvement

Bacs à papier/flaconnages plastiques :

- bac de 120/140 l : 1,45 € par enlèvement
- bac de 240 l : 2,90 € par enlèvement
- bac de 750 l : 9,10 € par enlèvement

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 2,50 €/km roulé

Enlèvement de conteneurs privatifs sur le circuit de collecte

Conteneurs papier/plastique/verre :

- 3 m³ : 28,15 € par enlèvement
- 4 m³ : 37,55 € par enlèvement
- location d'un conteneur : 195 €/an

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 1,70 €/km roulé

Mise à disposition de bennes

Mise à disposition ponctuelle (durée maximale : 4 jours) :

- mise à disposition d'une benne pour la collecte de déchets divers : 59,10 €
+ facturation du traitement du déchet à coût réel
- mise à disposition d'une benne pour la collecte de papier : 59,10 €

Mise à disposition permanente :

- location de la benne : 700 €/an
- facturation du traitement du déchet à coût réel
- transport : 1,70 €/km roulé (départ et retour Mdsheim après vidage des bennes)

Déchèteries

PRESTATIONS	Tarif 2016
Traitement des déchets :	
Bois	11,75 €/m ³
Déchets incinérables de moins de 80 cm	19,95 €/m ³
Déchets divers de plus de 80 cm et broyés	29,30 €/m ³
Déchets divers enfouis et gravats souillés	36,20 €/m ³
DEEE	2,40 €/m ³
Gravats propres	9,40 €/m ³
Huiles	2,40 €/m ³
Ferrailles	2,40 €/m ³
Lampes	2,40 €/m ³
Papiers – cartons	7,10 €/m ³
Plâtre	38,60 €/m ³
Plastiques/ELA/Emballages métalliques	32,80 €/m ³
Végétaux	11,75 €/m ³
Verre (flacons – bouteilles)	7,10 €/m ³
Etablissement d'un badge d'accès en déchèterie supplémentaire :	5 €

étant entendu que ces tarifs s'entendent nets en l'absence d'assujettissement à la TVA et qu'ils seront susceptibles de faire l'objet de réajustements ultérieurs en fonction des bilans d'exploitation ;

5° ARRETE à 130 €/an le forfait minimum, applicable aux professionnels dont le montant annuel de redevance spéciale est inférieur à ce forfait ;

6° PRECISE que les biodéchets générés par des producteurs tenus de mettre en place un tri et une valorisation organique conformément à l'article L541-21-1 du code de l'environnement ne seront plus collectés par les services du syndicat à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

7° DELEGUE comme par le passé au BUREAU, le pouvoir d'application pratique du présent dispositif dans le temps et dans l'espace.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	104
Membres présents	:	84		contre	:	0
Membres représentés	:	20		abstention	:	0

DELIBERATION N° 029-04-2015

OBJET : PRISE EN CHARGE DES DECHETS DES MENAGES EN DECHETERIES – AJUSTEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE SPECIFIQUE

LE COMITE DIRECTEUR,

VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale modifiée par la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi N° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux modifiée par la loi N° 92-646 du 13 juillet 1992 et la loi N° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

VU le décret N° 77-151 du 7 février 1977 modifié et la Circulaire Interministérielle du 18 mai 1977 relative au service d'élimination des déchets ménagers, modifiée par la Circulaire N° NOR INT B0000 299 C du 10 novembre 2000 ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L 2224-13 à L 2224-17, L 2333-78, L 5211-1 et suivants et L 5212-1 et suivants ;

VU le Rapport de Présentation portant exposé préalable des motifs ;

VU la délibération N°26-04-2012 du Comité Directeur en date du 27 novembre 2012 portant approbation du règlement des déchèteries ;

1° DECIDE sur la base des coûts déterminés au regard des charges prévisionnelles de fixer comme suit la grille tarifaire pour les particuliers dans le cadre de leurs apports dans les déchèteries :

PRESTATIONS	Tarif 2016
Traitement des déchets :	
Bois	11,75 €/m ³
Déchets incinérables de moins de 80 cm	19,95 €/m ³
Déchets divers de plus de 80 cm et broyés	29,30 €/m ³
Déchets divers enfouis et gravats souillés	36,20 €/m ³
DEEE	2,40 €/m ³
Gravats propres	9,40 €/m ³
Huiles	2,40 €/m ³
Ferrailles	2,40 €/m ³
Lampes	2,40 €/m ³
Papiers – cartons	7,10 €/m ³
Plâtre	38,60 €/m ³
Plastiques/ELA/Emballages métalliques	32,80 €/m ³
Végétaux	11,75 €/m ³
Verre (flacons – bouteilles)	7,10 €/m ³
Etablissement d'un badge d'accès en déchèterie supplémentaire :	5 €

étant précisé que ces tarifs s'entendent nets en l'absence d'assujettissement à la TVA et qu'ils seront susceptibles de faire l'objet de réajustements ultérieurs en fonction des bilans d'exploitation ;
2° **HABILITE** comme par le passé au BUREAU, le pouvoir d'application pratique du présent dispositif dans le temps et dans l'espace.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	104
Membres présents	:	84		contre	:	0
Membres représentés	:	20		abstention	:	0

DELIBERATION N° 30-04-2015

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** l'arrêté Interministériel du 27 décembre 2007 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux avec effet du 1^{er} janvier 2008 ;
- VU** l'Ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2221-1, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 et suivants et L 5212-18 et suivant ;
- VU** sa délibération du 10 mars 1997 statuant sur la mise en œuvre avec effet au 1^{er} janvier 1997, du plan comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriels et commerciaux ;
- VU** sa délibération du 10 février 2015 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015 ;
- VU** sa délibération du 03 mars 2015 portant approbation du budget primitif ;

SUR LE RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal de l'exercice 2015 conformément aux états annexes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

Membres en exercice	:	136	Vote à main levée :	pour	:	104
Membres présents	:	84		contre	:	0
Membres représentés	:	20		abstention	:	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMITE DIRECTEUR DU 24 NOVEMBRE 2015

DELIBERATIONS :

- 024-04-2015 : Désignation d'un nouveau délégué par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et d'un nouveau délégué par la Communauté de Communes du Canton de Rosheim
- 025-04-2015 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2015
- 026-04-2015 : Compte rendu d'information des décisions du Bureau prises en vertu des délégations permanentes – période du 1^{er} juin au 31 octobre 2015
- 027-04-2015 : Autorisation d'engagement, mandatement et liquidation des dépenses jusqu'à l'adoption du budget 2016
- 028-04-2015 : Détermination des tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2016
- 029-04-2015 : Prise en charge des déchets des ménages en déchèteries – ajustement de la grille tarifaire spécifique
- 030-04-2015 : Décision budgétaire modificative n° 1

OBSERVATIONS